

Couthuin, le 20 février 2019.

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article 86 de la Nouvelle Loi Communale, devenu L1122-12 du Code de la Démocratie Locale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil communal qui aura lieu **le jeudi 28 février 2019 à 19 H 30'**, à la salle de l'école de Couthuin-Centre, rue d'Envoz à 4218 Couthuin.

ORDRE DU JOUR :

En séance publique :

1. Déclaration de politique communale - Article L1123-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - Adoption.
2. Compte de la Fabrique d'église de Héron pour l'exercice 2017.
3. Compte de la Fabrique d'église de Waret-l'Evêque pour l'exercice 2018.
4. Première modification budgétaire de la Fabrique d'église de Waret-l'Evêque pour l'exercice 2019.
5. Maintien de l'Agence de Développement local (ADL) et demande de renouvellement d'agrément.
6. Fixation du fonds de réserve de l'A.D.L. - Approbation.
7. Marchés Publics – Délégation du Conseil communal au Collège en matière de marchés publics pour les dépenses relevant du budget ordinaire – Décision.
8. Marchés Publics – Délégation du Conseil communal au Collège en matière de marchés publics pour les dépenses relevant du budget extraordinaire – Décision.
9. Plan de pilotage pour l'école communale – Convention d'accompagnement et de suivi par le CECP- Décision.
10. Convention avec la commune de Wanze pour la mise à disposition ponctuelle de deux informaticiens – Approbation.
11. Dénomination d'une voirie communale – Parc d'Activité Economique « Mecalys ».
12. Communication du procès-verbal de vérification de l'encaisse de la Directrice financière.

A huis clos :

13. Désignation du quart communal des membres effectifs et suppléants à la Commission Locale de Développement Rural.
14. Désignation des cinq représentants de la Commune aux Assemblées générales de l'A.I.D.E (Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration).
15. Désignation du représentant de la Commune à l'Assemblée générale de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.
16. Parc Naturel Burdinale-Mehaigne- Désignation des représentants communaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

C. BOLLY

E. HAUTPHENNE